

Conditions particulières de vente

Inscriptions

Les inscriptions à nos voyages peuvent être faites soit dans nos bureaux, soit par courrier, soit sur le site www.odeia.fr. Toute inscription pour être valable doit comporter un bulletin d'inscription rempli et signé ainsi que l'acompte demandé. Le paiement de l'acompte atteste votre acceptation du programme et des conditions générales et particulières de vente de notre agence.

Le paiement du solde du voyage doit nous parvenir à réception de la facture qui vous est envoyée environ 35 jours avant la date de départ. Si ce solde ne nous est pas parvenu dans les délais requis, votre inscription peut être annulée et soumise aux conditions d'annulation habituelles.

En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ, le paiement de la totalité du prix du voyage doit être versé.

Formalités

Les voyageurs doivent être en possession des documents exigés par les autorités de police, de douane ou de santé des pays de destination. Ces formalités sont précisées dans les documents qui vous sont adressés lors de l'inscription à chaque voyage ; elles ne concernent que les seuls ressortissants français et ceux de l'Union Européenne. En cas de modification de ces formalités, Odeia en informe les voyageurs dès que l'agence en a eu connaissance.

Les voyageurs d'autres nationalités doivent se renseigner auprès des consulats des pays concernés pour connaître les formalités qu'ils doivent remplir. Odeia ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'une annulation éventuelle de voyage résultant de l'impossibilité dans laquelle se trouverait le voyageur de présenter les documents requis aux autorités compétentes.

Annulation

1. Annulation du voyage par Odeia : tous nos voyages sont réalisables à partir d'un nombre minimum de 10 participants. Dans le cas où ce nombre n'est pas atteint, l'annulation est communiquée aux voyageurs inscrits au plus tard 21 jours avant le départ. Odeia leur rembourse alors la totalité des sommes versées sans aucune indemnité supplémentaire ; une

réduction exceptionnelle de 3% leur est offerte sur toute inscription à un voyage ultérieur proposé par Odeia dans les douze mois qui suivent la date du voyage annulé.

2. Annulation par le voyageur : l'annulation doit nous être notifiée dans les plus brefs délais par téléphone et confirmée par courrier ou par mail. A partir de la date d'inscription et jusqu'à 60 jours avant la date de départ, des frais de dossier non remboursables de 90 euros sont retenus par Odeia. A moins de 60 jours du départ, les frais d'annulation suivants sont retenus :
- De 59 jours à 21 jours du départ25% du prix total
 - De 20 jours à 8 jours du départ50% du prix total
 - De 7 jours à 3 jours du départ.....75% du prix total
 - Moins de 3 jours du départ.....100% du prix total

Les frais d'annulation ci-dessus sont pris en charge par la Compagnie d'assurance dans le cas où vous avez souscrit à l'assurance Europ Assistance Annulation et Bagages facultative (voir paragraphe ASSURANCE) et dans le cas d'une annulation couverte par le contrat.

Dans le cas de pré et post acheminements certains billets d'avion et de train sont non modifiables, non échangeables et non remboursables. Ces clauses vous sont alors spécifiées au moment de la réservation de ces pré et post acheminements.

En cas d'annulation d'un voyage, les frais inhérents à l'annulation de billets de train ou d'avion et/ou les nuits d'hôtels réservés par vos soins ne pourront être imputés à l'agence.

Cession et transfert

1 - CESSION DE VOYAGE : Si vous souhaitez ne pas partir et vous faire remplacer par une personne, vous devez avertir Odeia par téléphone puis par écrit par mail ou courrier. La cession est possible si la personne remplit les mêmes conditions (répartition des chambres...) et sous réserve du délai d'obtention d'un VISA et de l'accord de la compagnie aérienne. Des frais de dossier forfaitaire d'un montant de 50 €, ainsi que des frais éventuels liés à l'émission de nouveaux billets de transport seront facturés après accord.

2 – TRANSFERT DE VOYAGE : Si vous souhaitez renoncer au voyage ou pèlerinage, il est possible de transférer votre inscriptions sur un autre départ : vous devez avertir Odeia par téléphone, puis par écrit par mail ou par courrier au plus tard 60 jours avant le départ. Des frais de dossier d'un montant de 90 € par dossier seront facturés.

Assistance - Assurance

1 – ASSISTANCE : Si vous résidez en Europe, l'assurance Assistance - Maladie - Rapatriement est incluse dans le prix du voyage et est contractée par Odeia auprès d'EUROP ASSISTANCE (contrat N° 58 626 134).

2 – ASSURANCE : Une assurance annulation de voyage et de perte de bagages vous est proposée moyennant 3% du montant global de votre voyage.

Cette assurance est non remboursable. Le formulaire détaillant les garanties peut vous être adressé sur simple demande ou être consulté sur notre site Internet www.odeia.fr.

Si vous avez souscrit à l'assurance Annulation et Bagages et si vous devez annuler votre voyage pour une raison couverte par le contrat, il vous faut avertir la Compagnie d'assurance dans un délai de 5 jours et en aviser Odeia dans le même délai. Il vous appartient d'adresser directement votre déclaration à la Compagnie d'assurance avec la facture des frais d'annulation qu'Odeia vous adressera.

Aérien

Les horaires des vols de votre voyage ainsi que le nom de la compagnie aérienne vous sont communiqués soit sur notre site Internet www.odeia.fr, soit par courrier après votre inscription. Ces noms et horaires sont donnés à titre indicatif et ne seront communiqués de manière définitive qu'au moment de l'envoi de la facture et de la convocation aéroport entre 40 et 35 jours avant le départ.

ODEIA réserve habituellement des vols sur des compagnies régulières. Pour certaines liaisons, des compagnies low costs type Easyjet, Vueling ou Transavia peuvent être privilégiées.

Hébergement

Le nom des hébergements est donné à titre indicatif. Pour chacun d'entre eux la catégorie vous est indiquée, selon les normes locales. Ces hébergements peuvent être remplacés par des établissements de même catégorie sans que cette modification n'ouvre à de quelconques dédommagements. Si jamais la catégorie devait changer, en cas de surclassement, le surcoût serait pris en charge par Odeia. En cas de reclassement dans une catégorie d'hébergements inférieure, la différence tarifaire entre les deux établissements vous serait remboursée.

Chambres individuelles : elles font l'objet d'un supplément imposé par les hôteliers ou les Maisons Religieuses et sont proposées en nombre limité.

Chambre à partager : Odeia selon les demandes des clients, organise la répartition des chambres à partager. Dans l'éventualité où nous ne trouverions pas de personne pour partager une chambre twin avec vous, Odeia s'engage à prendre en charge le montant du supplément de la chambre individuelle (hors Inde, Chine, Iran, Ethiopie).

Révision des prix

Les prix indiqués sont établis en fonction des données économiques en vigueur lors de la publication de nos programmes. Ils sont susceptibles de varier, conformément à la loi, dans les cas suivants : surcharges carburants appliquées par les Compagnies aériennes, variation des taxes notamment d'aéroport, variation des taux de change supérieure à 4% (qui ne s'applique que sur la part des prestations terrestres soit 40 à 50% du prix total). Le client qui accepte les conditions de vente, accepte l'augmentation de prix dans les conditions de l'article R 211-8 du Code du tourisme si cette augmentation n'est pas significative, i.e. si cette augmentation n'est pas supérieure à 10% du prix total du voyage.

Factures et règlements

Le paiement du solde du voyage doit nous parvenir à réception de la facture qui vous est envoyée environ 35 jours avant la date de départ. Si ce solde ne nous est pas parvenu dans les délais requis, votre inscription peut être annulée et soumise aux conditions d'annulation habituelles.

Chèques impayés

En cas de chèques non provisionnés, les frais bancaires engendrés seront supportés par le client dont le chèque aura été rejeté : 50 € par chèque rejeté.

En cas de retour de chèques rejetés, Odeia exigera le règlement par carte bancaire et ne représentera pas le chèque et ce afin d'éviter des frais supplémentaires en cas de nouveau rejet.

Taille des groupes

Les groupes de voyages culturels Odeia se constituent à partir de 12 participants payants jusqu'à 22 participants maximum.

Les groupes de pèlerinages Odeia se constituent à partir de 12 participants payants jusqu'à 54 participants maximum.

Conférenciers et aumôniers

En cas d'indisponibilité du conférencier ou de l'aumônier cité dans notre catalogue ou sur notre site Internet www.odeia.fr, un autre conférencier de niveau équivalent ou un autre aumônier le remplacera. L'indisponibilité du conférencier ou de l'aumônier cité dans notre catalogue ou sur notre site Internet ne peut constituer un motif d'annulation ou la demande d'un quelconque dédommagement.

Limites de responsabilité d'Odeia

Odeia décline toute responsabilité et ne peut être tenue de prendre en charge les frais occasionnés par les cas de force majeure (guerres civiles, catastrophes naturelles, épidémies, grèves, attentats etc.).

Le ou les retards subis, ainsi que les changements éventuels de programme ayant pour origine les cas visés ci-dessus, ne pourront entraîner aucun dommage et intérêt.

Loi informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique du 6 janvier 1978, nos clients disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information les concernant sur nos fichiers.

Litiges

Toute réclamation devra faire l'objet d'une lettre recommandée adressée à Odeia, 48 Boulevard des Batignolles, 75017 PARIS dans les plus brefs délais afin de pouvoir traiter efficacement la demande.